

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Février 2024
19 heures 00**



GF/CR

N° 003101

Police Municipale -
Appel à projets 2024 -
Projets de
vidéoprotection au
titre de la Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux
(DETR) - Modification
du plan de
financement

Publié le :

27 février 2024

Le Mardi 20 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 14 Février 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Suite à l'examen par les services de l'Etat des délibérations de la ville d'Apt s'inscrivant dans les appels à projet du FIPD et de la DETR, les demandes de financement devaient être de montant identique entre la DETR et le FIPD. Il nous est donc demandé de rapporter les délibérations prises lors du précédent Conseil Municipal et d'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 1979 du 12 avril 2016, le conseil municipal avait approuvé le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune d'Apt.

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2023 un bilan a été effectué quant à l'efficacité de la vidéoprotection qui contribue à prévenir l'insécurité et à améliorer l'élucidation des affaires.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 2
Mme CELCE
M. GIORGETTI

ABSTENTION(S) :

Le conseil est informé que par circulaire du 22 novembre 2023, Madame la Préfète du Département de Vaucluse a précisé les modalités d'attribution des demandes de subvention formulées pour l'exercice 2024 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) ainsi que de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

La circulaire précise que commission DETR a validé l'ajout d'une nouvelle catégorie d'opération : La vidéoprotection (création ou extension) avec un taux compris entre 30 % à 50 % du coût HT du projet et une subvention maximum de 50 000 €. En conséquence de quoi et afin d'élargir le champ des possibilités d'attributions pour cette catégorie d'opération, Madame la Préfète du Département de Vaucluse invite les collectivités à déposer un dossier au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ainsi qu'un dossier au titre de la DETR, parallèlement.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention DETR, DSIL et DSID est fixée au plus tard le 1^{er} février 2024.

Vu, le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 251-1 à L 255-1.

Considérant, l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024.

Considérant, la volonté de la Ville de poursuivre son programme de sécurisation.

Considérant, que l'extension du dispositif de vidéo protection existante est une mesure adaptée à titre préventif et répressif en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune.

Considérant, qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Rapporte la délibération n°3095 du 6 février 2024,

Approuve, le projet de déploiement et de modification du système vidéo concernant 59 caméras (39 demandes de modification et 20 demandes de créations) tel que détaillé dans le dossier administratif et technique ci-annexé à la présente délibération.

Adopte, le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

Nature du financement	Montant HT	Taux
Subvention Région	69 682,00	46,67%
Subvention DETR – Projet vidéo protection	49 500,00	33,15%
Commune d'Apt	30 131,21	20,18%
TOTAL HT de l'opération (1) + (2)	149 313,21	100%

Autorise, Madame le Maire à solliciter le la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) afin de procéder à l'extension des caméras de vidéoprotection sur la voie publique ou aux abords des lieux ouverts au public.

Dit, que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY